

COMMUNE DE
BAZOUGES la PEROUSE

A.V.A.P.

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

REGLEMENT GRAPHIQUE

SECTEUR URBANISE

A :	ECHELLE: 1/1000°
B :	
DATE: OCTOBRE 2013 - MODIFIE NOVEMBRE 2016 (chemin piéton)	



Yves-Michel
FRESNEAU
ARCHITECTE DPLG - URBANISTE IEP

PARCORET
PAYSAGE ET URBANISME
LE PRINCE
35250 ANDOUVILLE - NEUVILLE

LEGENDE

	PERIMETRE A.V.A.P. LIMITE DE SECTEUR		MURS DE CLÔTURE PROTEGES: - murs pleins - murs bahuts
	DENOMINATION DE SECTEUR		ESPACE BOISE MAJEUR
	PERSPECTIVE MAJEURE OU CÔNE DE VUE A CONSERVER SUR UN EDIFICE, UN SITE, OU UN ENSEMBLE BATI		ESPACE VERT STRUCTURANT
	IMMEUBLE PROTEGE AU TITRE DE LA LEGISLATION SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES		ESPACE VERT DE TYPE JARDINS ...
	PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL, immeuble à conserver impérativement		CHEMINEMENT PIETON A MAINTENIR OU A CREER
	PATRIMOINE ARCHITECTURAL REMARQUABLE		CHEMIN CREUX A PROTEGER
	PATRIMOINE CONSTITUTIF DE L'ENSEMBLE URBAIN		ARBRE REMARQUABLE
	PATRIMOINE ARCHITECTURAL RURAL		ALIGNEMENT D'ARBRES
	ELEMENT PORTANT ATTEINTE AU SITE		SOL A METTRE EN VALEUR
	PETIT PATRIMOINE: croix, four à pain, puits, tour de pile ...		